



## Compensation suite travaux financés

Par **StephaneD**, le **22/11/2019** à **16:06**

J'ai fait faire des travaux d'une valeur d'environ 60.000 euros dans la maison ou nous vivons et que mon épouse en était propriétaire avant notre mariage.

L'origine des fonds que j'ai investi proviennent d'un héritage. Elle envisage de divorcer. Que puis je prétendre pour les travaux exécutés

Merci d'avance

Par **youris**, le **22/11/2019** à **16:21**

bonjour,

si vous étiez mariés sous le régime légal, vos fonds propres ont financé un bien propre de votre épouse qui était le domicile conjugal.

à défaut d'accord amiable, vous devrez calculer le montant de la créance que vous avez envers votre épouse en produisant les factures des entreprises intervenantes, en principe votre propre main d'oeuvre n'est pas à prendre en compte.

salutations